

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL

Date de convocation et d'affichage :

Le 27 février 2024

Date d'affichage du Compte rendu :

Séance du Lundi 11 Mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : **9** – Présents : **6** – Votants : **9**

Le onze mars deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures et sept minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme MILLORIT, Maire.

Présents : Anne-Gaud MILLORIT, Sophie FRAVAL, Mickaël TARDIVEL, Karel VAN DAELE, Julie GAUDIN, Enguerrand ROUZIC

Elus excusés : Fanny PERROT donne pouvoir à Mickaël TARDIVEL. Irène AUPETIT donne pouvoir à Anne-Gaud MILLORIT. Vassili OLLIVRO donne pouvoir à Enguerrand ROUZIC.

Secrétaire de séance : Mickaël TARDIVEL

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2024
- Ecole La Providence : Attribution du 1^{er} versement de la subvention allouée à l'OGEC
- Cantine La Providence : Reconduction de la convention pour la mise à disposition d'un local pour la cantine de l'école La Providence
- Jardin du Crédit Agricole : Convention de passage
- CAC : Proposition de nouveaux tarifs
- Projet de carte scolaire 2024
- Questions diverses

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention pour la stérilisation des chats

Le conseil valide à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire rappelle les points abordés lors du conseil municipal du 12 février 2024.

Hormis une erreur de comptage des voix qui a été modifiée, le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du 12 février 2024.

2. INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Le Pacte Fiscal et Financier
La ferme du Botrai

3. SIGNATURES DE DEVIS

- Signature d'un devis du CDG22 pour l'accompagnement médico-professionnel de l'ancienne DGS
- Signature du devis Leray pour le remplacement des gouttières de l'église
- Signature d'un devis Comptoir de Bretagne pour l'achat de petits matériels et fournitures de cuisine pour le restaurant scolaire
- Un devis avait été demandé pour l'achat de bavoirs pour les maternelles. Il a été décidé de demander aux familles en début d'année scolaire de fournir bavoirs ou serviettes de table en tissu. Les bavoirs et serviettes seront lavés à la cantine.

4. ECOLE LA PROVIDENCE : ATTRIBUTION DU 1^{er} VERSEMENT DE LA SUBVENTION ALLOUEE A L'OGEC

Monsieur TARDIVEL, adjoint en charge des affaires scolaires, rappelle la convention entre la commune et l'OGEC La Providence établie le 28 septembre 2004 qui fixe le montant de la contribution annuelle versée en 4 fois par la mairie. Cette somme permet d'assumer les salaires et charges de deux agents d'accompagnement dans les classes et d'entretien, une partie des dépenses liées à l'entretien des locaux, frais de chauffage et électricité ainsi que du mobilier et matériel scolaire.

La trésorière de l'OGEC a informé la municipalité des difficultés financières de l'OGEC notamment pour le paiement des salaires des agents et demande le versement anticipé du premier solde soit 7500€

Le conseil est appelé à se prononcer :
Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la somme de 7500 € à l'OGEC.

5. CANTINE LA PROVIDENCE : RECONDUCTION DE LA CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR LA CANTINE DE L'ECOLE LA PROVIDENCE

La cantine de l'école privée a été transférée depuis septembre 2022 du CAC vers les locaux de La Providence.

Une convention quadri-partite a été signée entre :

- l'association diocésaine,
- l'OGEC Ecole La Providence,
- La Paroisse de Quessoy
- La Commune

Dont les termes sont les suivants :

- Mise à disposition de la commune des locaux situés 4 rue de la poterie : salle de cantine, salle de stockage et de pause pour le personnel
- Capacité maximum de la salle : 30 enfants
- Destination des locaux : restauration le midi des enfants scolarisés à La Providence
- Participation forfaitaire annuelle des charges d'un montant de 1000 € + assurances

La convention est arrivée à échéance. Il est proposé de la renouveler dans les mêmes termes pour l'année scolaire 2023-2024. Toutefois, il a été demandé une estimation réelle des charges.

Le conseil est appelé à se prononcer.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la reconduction de la convention de mise à disposition d'un local pour la cantine de l'école privée et demande de fournir le coût réel des charges.

6. JARDIN DU CREDIT AGRICOLE : CONVENTION DE PASSAGE

Le point est reporté au prochain conseil.

7. CAC : PROPOSITION DE NOUVEAUX TARIFS

Il est proposé de revoir les tarifs du CAC :

	Salle parquet ou toutes les salles		Salle cantine ou carrière	
	Habitants de Moncontour	Extérieurs	Habitants de Moncontour	Extérieurs
Tarif par jour	280 €	320 €	150 €	190 €
Forfait veille ou lendemain	30 €			
Vaisselle	1€ par convive			
Chauffage	Facturé au réel au-delà de XXX Kw consommés (Prix indexé sur le contrat annuel EDF et fixé par arrêté municipal)			
Cautiion	350€ (Encaissé uniquement en cas de problème)			
Frais de ménage	Uniquement si le ménage n'a pas été fait correctement, coût selon taux horaire de l'agent, prélevé sur la caution, dans la limite de la caution.			

Règlement spécial :

- 1) La location peut être ouverte à la demi-journée, le prix est alors divisé par 2
- 2) Les associations disposent de 2 jours consécutifs gratuits (hors chauffage et vaisselle), au-delà, les tarifs habitant s'appliquent.

Le conseil prévoit de rencontrer les associations le samedi 13 avril 2024 à 10h00 au CAC afin d'évoquer quelques points notamment les subventions allouées aux associations. A cette occasion, les tarifs des salles seront exposés. Les tarifs du CAC seront votés en conseil après la rencontre avec les associations.

8. PROJET DE CARTE SCOLAIRE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-19,

Considérant la rencontre du 6 février 2024 à l'Inspection Académique à Saint-Brieuc où une délégation de la ville a été reçue,

Considérant la forte mobilisation contre la carte scolaire 2024,

Considérant la possibilité pour le Conseil municipal d'émettre des vœux sur les affaires présentant un intérêt local,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **CONTESTER** le projet de carte scolaire 2024 annonçant le retrait de 45 classes par la Direction Académique de Saint-Brieuc,
- **APPORTER** son soutien au collectif 45 classes,
- **DEMANDER** l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.
- **PRÉCISER** que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor.

9. CONVENTION POUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Le conseil décide de reporter le vote et demande des précisions sur la convention.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Rappel des permanences pour la tenue du bureau de vote du 17 mars 2024.

Fin de la séance à 20h00

Prochain conseil le 2 avril 2024